

Communiqué de presse  
du 26 mars 2008

## Projet de loi mobilité : c'est non

Réuni en séance plénière le 26 mars, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale n'a pas exprimé une seule voix positive en faveur du **projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique**.

Plusieurs intervenants ont déploré que ce texte soit présenté avant même la conclusion des conférences réunies sur ce thème depuis l'automne par le gouvernement.

Le président **Bernard Derosier**, député, président du Conseil général du Nord, s'est notamment abstenu en déplorant l'absence d'échanges avec le gouvernement sur ce texte qui «arrive de façon inopportune au regard du travail en profondeur entrepris et qui n'est pas arrivé à son terme».

Soit parce que l'essentiel des dispositions concernent au premier chef la fonction publique de l'Etat, soit parce que les amendements proposés ont été rejetés par le gouvernement, soit parce que certaines dispositions sont susceptibles d'entraîner des charges pour les collectivités locales, ce texte n'a pas eu d'autres avocats que l'administration.

Ont voté contre : les organisations syndicales CGT, FO, FA-FPT, CFTC, se sont abstenus, la CFDT, la CGC et les représentants des employeurs, aucune voix ne s'exprimant en faveur du texte.

Un projet de décret autorisant le **dépassement d'une limite de 15 % de la rémunération** des fonctionnaires en cas de détachement, visant à faciliter la mobilité, a reçu un avis favorable à l'unanimité, moins l'abstention de la CGT.

Prochaine séance plénière du CSFPT le 30 avril 2008